

Point de presse du Conseil d'Etat

7 octobre 2015

La version Internet fait foi

Mme Anne Emery-Torracinta, vice-présidente
du Conseil d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève-Confédération	4
Coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation	4
Non à la baisse de rendement des fonds engagés dans le réseau électrique	4
Genève.....	6
Plan d'action en faveur de l'apprentissage	6
Exécutifs communaux : les élections tacites doivent être possibles dès le premier tour	6
Création d'une zone constructible à Bardonnex	7
Rapport sur la pétition pour un village de Meinier sans trafic	7
Agenda des invitations à la presse	8

Genève-Confédération

Coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation

Le Conseil d'Etat a fait part de son soutien au [projet de nouvelle loi fédérale sur la coopération dans l'espace suisse de formation \(LCESF\)](#), soumis à consultation par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Il attire cependant l'attention de la Confédération pour qu'elle assure clairement de façon permanente sa part de financement afin de ne pas en alourdir les modalités, qui ont fait leurs preuves jusqu'à présent, et faciliter au contraire les pratiques éprouvées avec succès en matière de contrats entre les organes concernés.

Ce projet de loi concrétise l'[article 61a](#) de la constitution fédérale, [approuvé par le peuple suisse en 2006](#) en même temps que le principe de l'harmonisation scolaire. La LCESF n'empiètera pas sur les compétences constitutionnelles de la Confédération et des cantons et n'entraînera ni une nouvelle répartition des tâches, ni de nouvelles réglementations. Elle précisera uniquement la manière dont la Confédération entend assumer son devoir de coordination avec les cantons, en s'appuyant sur une convention de coopération dont le champ devra cependant être précisé.

La loi remplacera utilement plusieurs bases légales sur lesquelles se sont fondés jusqu'à présent la coresponsabilité et le cofinancement des deux principaux domaines de coopération dans le domaine de l'éducation :

- le monitoring de la formation, dans lequel le canton de Genève est particulièrement impliqué avec son service de recherche en éducation, et qui permet de produire le [Rapport sur l'éducation en Suisse](#) et de participer aux enquêtes internationales PISA ;
- le développement d'instruments et de mesures de la qualité dans le système éducatif suisse.

Pour toute information complémentaire : M. Frédéric Wittwer, délégué aux affaires intercantionales et transfrontalières, DIP, ☎ 022 546 69 50.

Non à la baisse de rendement des fonds engagés dans le réseau électrique

Le Conseil d'Etat a répondu à une [consultation](#) du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant une modification de [l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité \(OApEI\)](#). Le projet mis en consultation propose de modifier le mode de calcul du taux d'intérêt applicable au capital investi dans le réseau électrique. Il aurait pour conséquence de baisser de près de 20% la rémunération des fonds engagés dans le réseau.

Dans sa réponse, le gouvernement genevois relève l'importance du réseau électrique pour un approvisionnement fiable, fondé en priorité sur des énergies renouvelables et locales. Il estime que les

investissements nécessaires à l'adaptation du réseau doivent continuer à bénéficier de conditions économiques prévisibles et durables.

Le Conseil d'Etat s'oppose par conséquent à la modification proposée. Il considère qu'elle risque de décourager des bailleurs des fonds, alors même que les cantons romands souhaitent s'engager, avec des partenaires institutionnels, dans le capital de la société nationale du réseau Swissgrid.

Le gouvernement genevois relève par ailleurs que la baisse de la rémunération pour l'utilisation du réseau proposée n'aurait qu'un faible impact pour les usagers, le gain escompté étant de l'ordre de 1 franc par mois pour un ménage et de quelques dizaines de francs pour une PME. Cependant, la baisse affecterait la capacité d'investissement des gestionnaires de réseau ainsi que les recettes des collectivités publiques.

Pour toute information complémentaire : M. Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie, DALE, ☎ 022 327 93 64.

Plan d'action en faveur de l'apprentissage

Le Conseil d'Etat a adopté un ambitieux [plan d'action](#) visant à soutenir et valoriser l'apprentissage dans le canton de Genève et renforcer de manière significative cette filière de formation, dont la qualité est reconnue bien au-delà de nos frontières et qui contribue au renforcement de l'économie et à la compétitivité des entreprises (voir [présentation](#)).

Ce plan a trois objectifs : soutenir les entreprises formatrices afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles dans le canton ; intensifier les efforts du petit et du grand Etat ainsi que ceux des institutions subventionnées pour former d'avantage d'apprenti-e-s ; promouvoir la formation professionnelle à travers l'orientation et l'information et inciter les jeunes à choisir d'avantage cette filière, surtout dès la sortie du cycle d'orientation.

Conçu en collaboration avec les associations professionnelles et l'office du personnel de l'Etat, ce plan prévoit plus d'une dizaine de mesures concrètes, parmi lesquelles l'allègement des démarches administratives pour les entreprises, la possibilité d'un soutien pour les nouvelles entreprises formatrices, la prise en compte du critère de formation d'apprenti-e-s dans l'adjudication des marchés publics, la création de nouvelles modalités de formation en adéquation avec les besoins des entreprises et l'introduction d'un quota de 4% d'apprenti-e-s à l'Etat.

Pour toute information complémentaire : Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, en contactant M. Pierre-Antoine Preti, responsable de la communication et des relations extérieures, DIP, ☎ 022 546 69 68 ou 079 754 25 90.

Exécutifs communaux : les élections tacites doivent être possibles dès le premier tour

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la [constitution de la République et canton de Genève](#), en vue de lever l'interdiction de l'élection tacite au premier tour des élections aux exécutifs communaux.

Suite aux constats formulés lors des [élections communales du printemps 2015](#), qui ont vu vingt-quatre communes devoir tenir des élections alors que le nombre de candidatures était égal au nombre de postes à pourvoir, le Conseil d'Etat estime qu'il est possible et souhaitable de permettre l'élection tacite au premier tour déjà lors des élections aux exécutifs communaux. Cette modification du système ne porte pas atteinte aux

droits démocratiques des citoyennes et citoyens, dans la mesure où l'élection n'offre finalement qu'un choix restreint.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Création d'une zone constructible à Bardonnex

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex, portant sur des terrains situés en contiguïté avec le village existant, en bordure de la route de Bardonnex. La création de cette zone constructible (zone 4B protégée) offrira une extension cohérente de la zone 4B protégée existante du village de Bardonnex.



D'une superficie totale de 2480 m² et sis en zone agricole, le périmètre est essentiellement constitué d'un espace arboré de type jardin et de quelques petites constructions de style cabanes de jardin.

Ce projet de modification des limites de zones répond à l'objectif principal de développer la création de logements. Il permettrait en effet de construire quinze logements répartis dans deux bâtiments de deux niveaux sur rez-de-chaussée.

L'enquête publique ouverte du 20 juin au 23 juillet 2014 n'a suscité aucune observation. Le Conseil municipal de Bardonnex a préavisé favorablement ce projet le 14 octobre 2014.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Luc Gauthey, chef de service Drize-Rhône, direction du développement urbain – rive gauche, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 67.

Rapport sur la pétition pour un village de Meinier sans trafic

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un rapport sur la [pétition](#) d'habitants de la commune de Meinier demandant de faire respecter l'interdiction de circuler à la douane de Veigy entre 19h30 et 7h. Les pétitionnaires demandent des mesures immédiates pour redonner au village, à ses habitants, à ses enfants et à ses routes communales un peu de calme.



La mise à l'essai d'un évitement partiel du village de Meinier par l'instauration d'un sens unique au chemin de la Reine Marie-Josée d'Italie et l'installation d'un panneau « riverains autorisés » sur le tronçon restant de la route de Covéry, à l'intérieur du village de Meinier, a été concluante. Les autorités communales et cantonales ont entrepris des démarches pour adapter le gabarit du chemin précité de manière à permettre le croisement de véhicules.

Par ailleurs, les communes d'Anières, de Corsier et de Meinier ont été informées de la possibilité de fermeture de la barrière douanière par les communes par le biais d'une convention conclue avec les gardes-frontières, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres douanes du canton de Genève, situées sur réseau secondaire.

Pour toute information complémentaire : M. Gérard Widmer, directeur, direction régionale Arve-Lac, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 32.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
8 octobre 14h00-17h30	24 ^e Journée de rencontre de l'observatoire technologique : l'économie collaborative	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hepia), Aula Georges-Charpak 4, rue de la Prairie 1202 Genève	DSE	Caroline Widmer ☎ 022 327 92 16 ou 076 424 80 49
9 octobre 13h30	Inauguration de Brenaz+100	La Brenaz 12, chemin de Favra 1241 Puplinge	DSE	Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67
12 octobre 18h00	Cérémonie de remise des prix du concours CinéCivic	Salle de l'Alhambra 1204 Genève	CHA	Valérie Vulliez Boget ☎ 022 327 95 04
15 octobre 14h00	Inauguration de la Versoix renaturée	Au bout du chemin du Molard 1290 Versoix	DETA	Leyla Caragnano ☎ 022 546 76 14 ou 079 220 56 25